



L'interface vue modérateur

A apps.education.fr

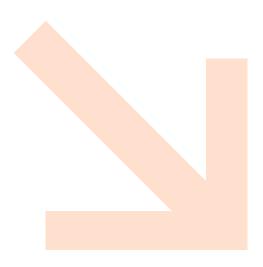


Sommaire

- 1. Les zones de l'écran
- 2. Gérer les utilisateurs
- 3. Gérer un utilisateur
- 4. Enregistrer la réunion
- 5. Mise en page
- → 6. Conclusion
- > 7. Documentation et tutoriels



1. Les zones de l'écran





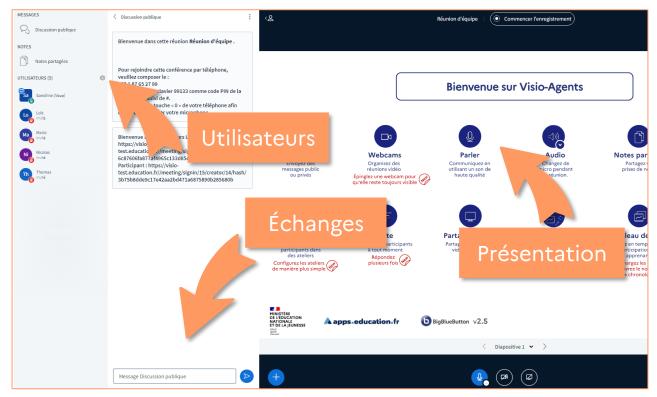


1. Les zones de l'écran



La structure et organisation de l'interface vue par le modérateur est la même que celle de tous les participants, sauf par quelques fonctionnalités qui s'ajoutent pour la gestion des utilisateurs, l'enregistrement de la réunion et la mise en page de webcam.

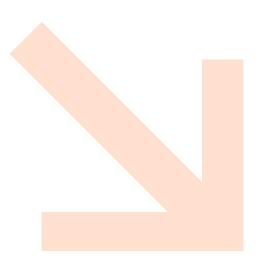
En tant que modérateur vous allez trouver donc les trois zones principales de l'écran : la fenêtre de **présentation**, la zone **d'échanges**, les **utilisateurs**.



^{*} Voir le tutoriel « L'interface vue participant »



2. Gérer les utilisateurs



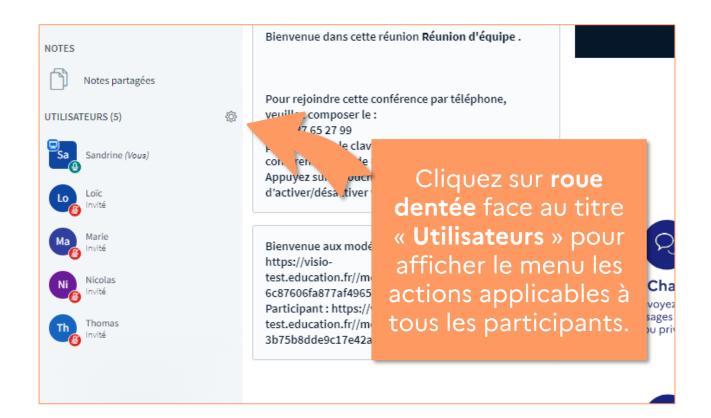




2. Gérer les utilisateurs

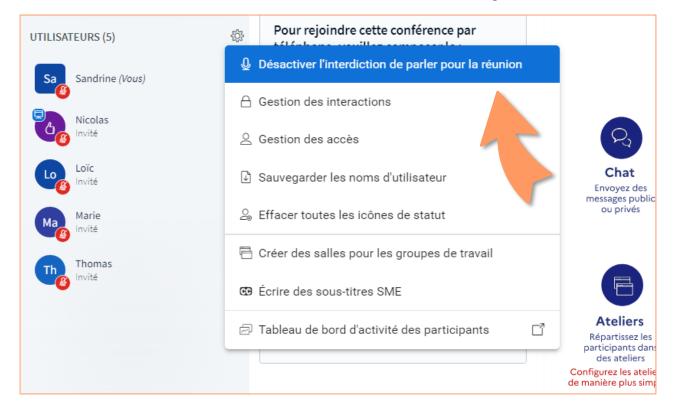


Le modérateur dispose des droits pour gérer les participants et leurs interactions. Depuis le menu « **Gérer les utilisateurs** », il peut paramétrer des interactions, accès et fonctionnalités pour tous les participants.





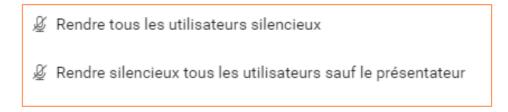
Activer/désactiver l'interdiction de parler



« L'interdiction de parler pour la réunion » rend tous les microphones en mode silencieux. Cette option est activée par défaut pour éviter les bruits gênants lors de la connexion de chaque participant.

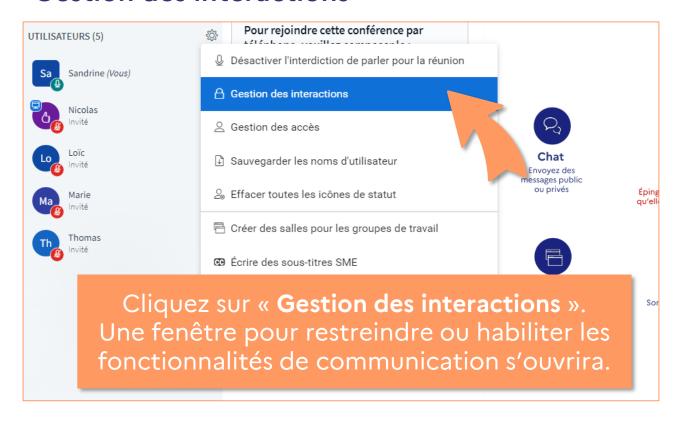
Cela n'empêche pas que chaque participant puisse activer son microphone et prednre la parole.

En désactivant cette option, le menu de gestion vous proposera :





Gestion des interactions





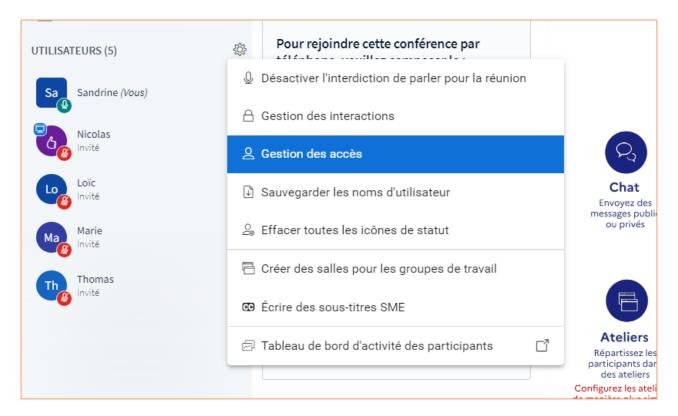








Gestion des accès





La « **Gestion des accès** » permet de modifier les modalités d'accès à la réunion.

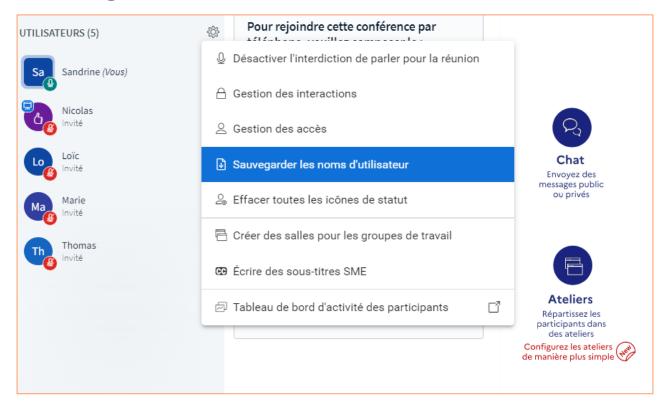
Par défaut, l'accès est paramétré pour « **Toujours accepter** » des participants automatiquement.

L'option « **Demander au modérateur** » requiert l'autorisation du modérateur à chaque fois qu'un nouveau participant arrive.

« **Toujours refuser** », empêche l'accès aux participants. Seuls les modérateurs peuvent accéder à la réunion.



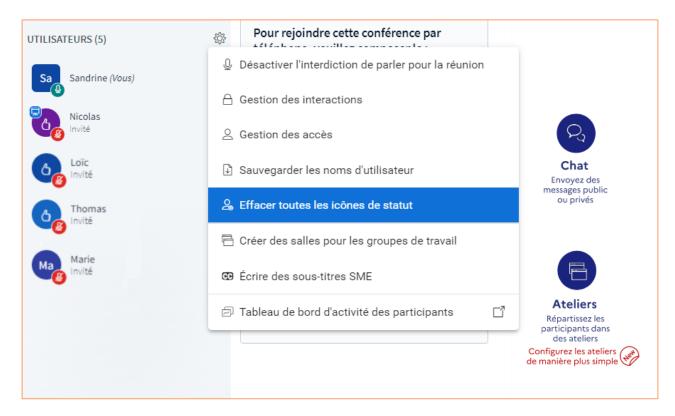
Sauvegarder les noms des utilisateurs



Le modérateur a l'accès à la sauvegarde des noms des participants. En cliquant sur cette option un fichier texte est téléchargé sur votre ordinateur avec la date, l'heure et la liste des noms des participants.



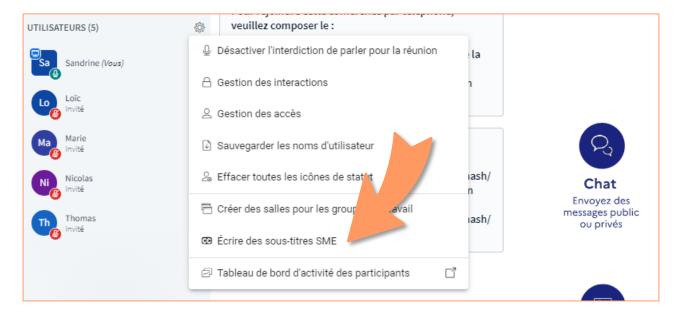
Effacer toutes les icônes de statut



Depuis ce menu, le modérateur peut effacer les emojis de tous les participants. Il a également la possibilité de le faire individuellement.

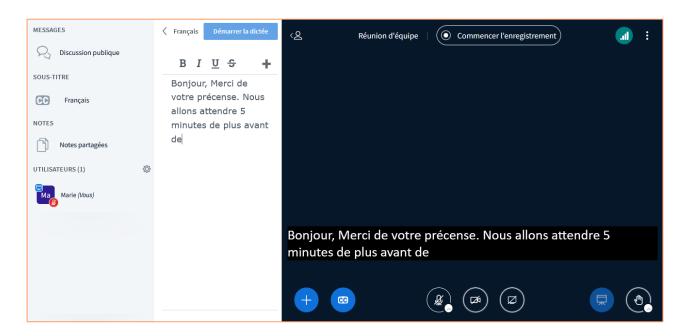


Écrire des sous-titres SME

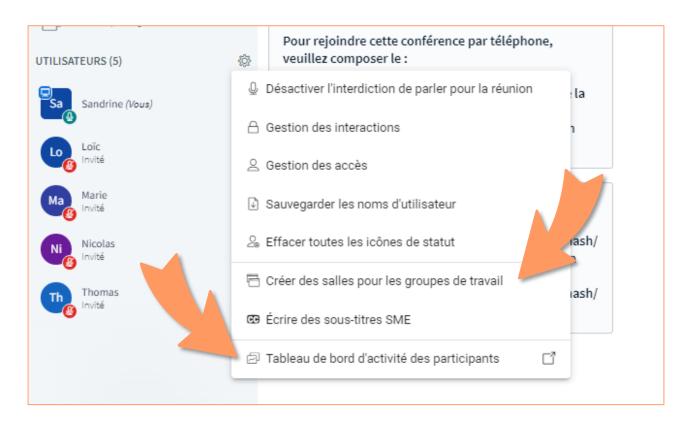


Le modérateur a accès à la fonction de sous-titrage SME (sourds et malentendants) en direct lors d'une réunion. Les sous-titres s'affichent automatiquement dans les écrans des participants.

Il est conseillé de définir un deuxième modérateur chargé de réaliser la saisie manuelle des sous-titres (sténographe).



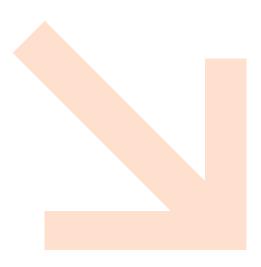




Le modérateur de la réunion a les droits pour créer les salles pour les groupes de travail ainsi que pour accéder au tableau de bord d'activité des participants. Pour ces deux fonctionnalités, des tutoriels spécifiques sont disponibles pour consultation.



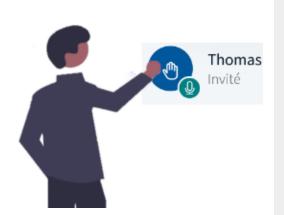
3. Gérer un utilisateur



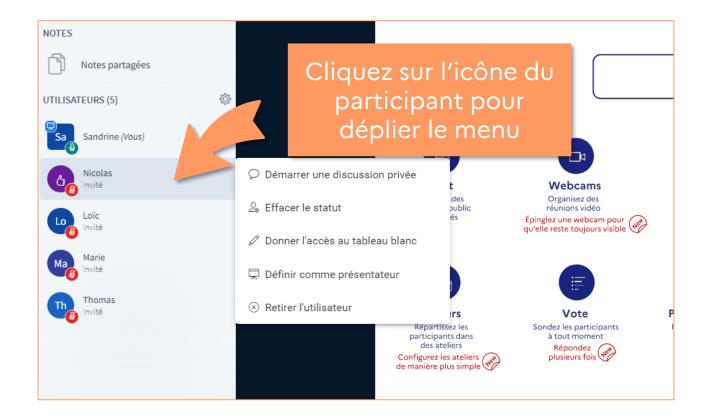




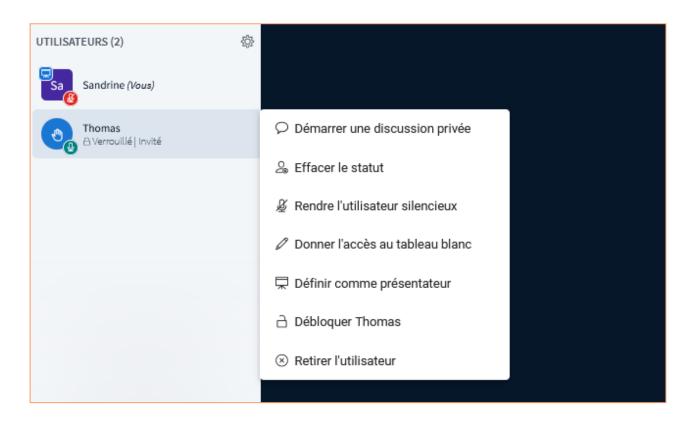
3. Gérer un utilisateur



Le modérateur a la possibilité de gérer certaines actions sur les utilisateurs de manière individuelle.





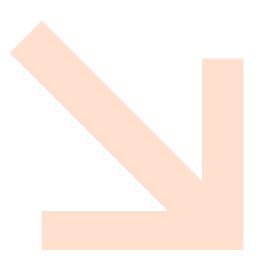


Plusieurs options d'action peuvent s'afficher :

- Démarrer une discussion privée avec l'utilisateur
- Effacer le statut, s'il y en a un.
- Rendre l'utilisateur silencieux, s'il a oublié de fermer son micro.
- Lui donner accès au tableau blanc.
- Le définir comme présentateur et qu'il puisse accéder aux outils d'animation de la réunion (bouton +)
- Débloquer les fonctionnalités verrouillées uniquement pour cet utilisateur
- Retirer l'utilisateur de la réunion
- Si l'utilisateur est authentifié, vous pouvez également le « Promouvoir en modérateur ».



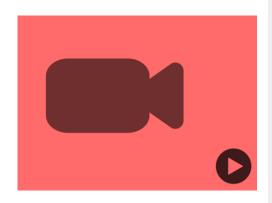
4. Enregistrer la réunion







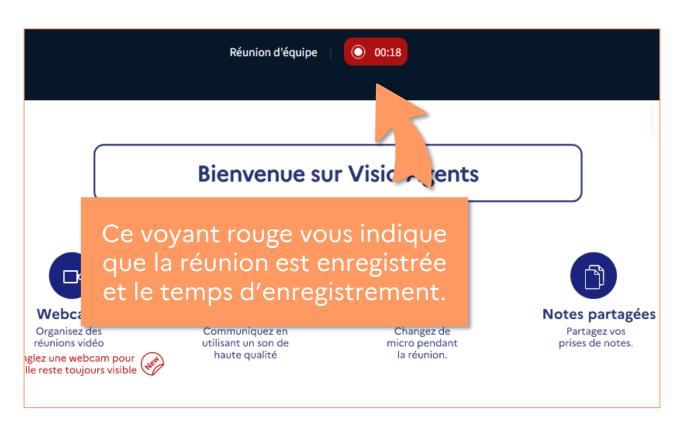
4. Enregistrer la réunion

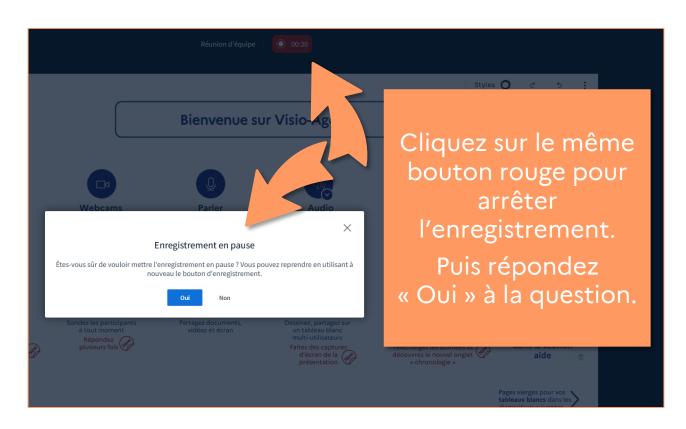


En tant que modérateur vous avez les droits pour enregistrer la réunion si elle a été paramétrée pour cela lors de sa création.



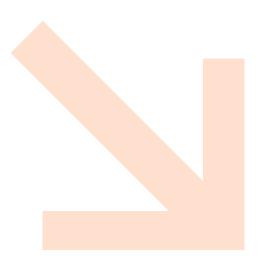








5. Paramétrage de la mise en page





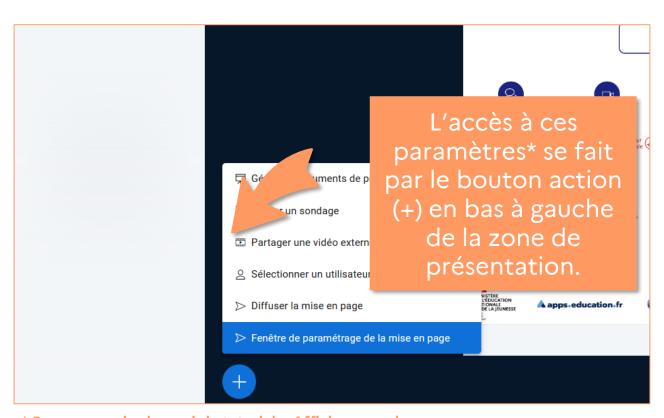


5. Paramétrage de la mise en page



Le modérateur ainsi que le présentateur, dispose du droit à définir le type de mise en page pour tous les utilisateurs.

Il peut fixer ou pas la zone d'affichage des webcams, ainsi que donner plus ou moins importance aux documents exposés ou aux webcams.



^{*} Pour en savoir plus, voir le tutoriel « Afficher sa webcam »



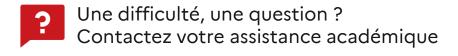


Conclusion

Nous avons vu:

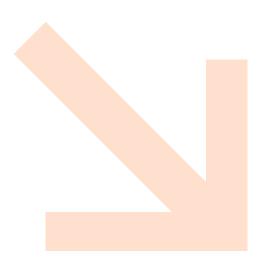
- Les zones de l'écran vue modérateur
- Comment gérer les utilisateurs
- Comment gérer un utilisateur particulier
- Comment enregistrer la réunion
- Comment accéder aux paramètres de la mise en page pour tous les participants.







Documentation et tutoriels

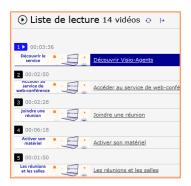






Documentation et Tutoriels

Plusieurs ressources sont mises à votre disposition pour découvrir et apprendre à utiliser le service de web-conférence Visio-agents.



Retrouvez les tutoriels vidéos dans cette <u>liste de lecture</u> sur **PodEduc**.

Suivez le module « Se réunir » du parcours m@gistère « Services numériques pour l'agent » créé pour vous accompagner dans la maîtrise et l'usage de Visio-agents.

